

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DES BASQUES
DU MERCREDI 6 MARS 2019

2019-03-06-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 6 mars 2019 à 19 h, aux salles Sénéscoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon

Sont absents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Amélie Fraser, secrétaire, sont aussi présents.

2019-03-06-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Wilfrid Lepage, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation – Centre d'études collégiales du Témiscouata
4. Administration générale
 - 4.1 Discussion sur le C. A.
 - 4.2 Rencontre avec le Député
5. Développement régional
 - 5.1 Résolution Saveurs du Bas-Saint-Laurent
 - 5.2 Politique d'investissement du fonds éolien
 - 5.3 Comité communication, technologie et médias
 - 5.3.1 Tour Telus
6. Matières résiduelles
 - 6.1 Compte rendu du comité PGMR du 27 février 2019
7. Correspondance
 - 7.1 Résolution MRC Matapédia concernant les modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
8. Divers
 - 8.1 Règlement pour Rivière-du-Loup
 - 8.2 Programme Mobilisation-Diversité
 - 8.3 Pôle d'économie sociale
 - 8.4 Parc Marin
 - 8.5 Résolution volet II Sécurité civile
 - 8.6 Résolution RECIM
 - 8.7 Lumières d'éoliennes
 - 8.8 FSPS
 - 8.9 Revenus et redevances éoliennes
 - 8.10 Traitement des eaux usées
 - 8.11 Entente CALQ
9. Prochain Conseil, le mercredi 20 mars 2019 à 19 h 30 à Saint-Mathieu-de-Rioux
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2019-03-06-3

3. **PRÉSENTATION – CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DU TÉMISCOUATA**

Mme Édith St-Amand, directrice du centre d'études collégiales du Témiscouata, fait une présentation concernant des formations qui peuvent être données aux entreprises pour le Témiscouata et les Basques. Elle précise que le Centre d'études est en fonction depuis deux ans et que les formations sont même reconnues au Nouveau-Brunswick.

2019-03-06-4

4. **ADMINISTRATION**

2019-03-06-4.1

4.1 **Discussion sur le C. A.**

Des maires mentionnent leur désapprobation concernant les C. A. qui sont annulés par faute de points à l'ordre du jour. Ils aimeraient avoir un C. A. quand même, car il y a toujours des sujets à discuter. Certains mentionnent qu'ils n'ont pas assez de temps pour étudier les dossiers avant de les adopter lors du Conseil.

M. Bertin Denis propose aux maires de discuter des points qui sont au Conseil lors des C. A. afin d'être mieux préparé pour les adopter. L'ordre du jour sera également adapté en fonction des besoins. Pour terminer, s'il y a des points urgents à apporter, on pourra les traiter également.

2019-03-06-4.2

4.2 **Rencontre avec le Député**

M. Bertin Denis rappelle aux maires la rencontre avec le député M. Denis Tardif, ce vendredi 8 mars à 9 h à la MRC. La rencontre est d'une durée d'une heure et demie. M. Bertin Denis mentionne les sujets importants qui seront abordés : la téléphonie cellulaire, Internet haute vitesse et le Parc Inter-nations. D'autres points sont également ajoutés : la traverse, le centre de congrès, le gros courant, PIIRL, le pacte fiscal et la route 293. M. Denis informera M. Tardif à l'avance des sujets qui seront discutés.

2019-03-06-5

5. **DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

2019-03-06-5.1

5.1 **Résolution Saveurs du Bas-Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est destinée à maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales et de les associer aux priorités des collectivités locales, supralocales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ a pour mission de favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ contribue par son intervention au développement régional et territorial;

CONSIDÉRANT QUE les Saveurs a pour mission de faciliter la commercialisation des produits bioalimentaires de la région, d'une part par la promotion d'une marque de prestige et, d'autre part, par des services adaptés qui respectent la réalité propre de chacune des entreprises membres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2) précise qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette dernière loi (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.3), une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE, par le biais de la présente entente, les parties conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de supporter la commercialisation des produits bioalimentaires du Bas-Saint-Laurent;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte l'Entente sectorielle visant à supporter la commercialisation des produits bioalimentaires du Bas-Saint-Laurent du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021, que la MRC des Basques contribue à son financement pour un montant de 3 000 \$ par année et qu'il autorise le préfet, M. Bertin Denis, à signer pour et au nom de la MRC des Basques ladite entente.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 813

ADOPTÉE

2019-03-06-5.2

5.2 Politique d'investissement du fonds éolien

M. Bertin Denis mentionne que le document sur la Politique d'investissement du fonds éolien a déjà été présenté, mais des modifications ont été apportées. M. Denis le présente donc à nouveau.

2019-03-06-5.3

5.3 Comité communication, technologie et médias

MM. Claude Dahl et Bertin Denis ont communiqué avec M. André Nepton d'AIDE TIC et il est prêt à venir rencontrer, en premier lieu, le comité et par la suite le Conseil afin de faire un portrait de la situation. Il va également accompagner le Comité dans ses démarches. De plus, concernant DÉRYtelecom, la résolution a été adoptée lors du dernier Conseil et la compagnie va faire l'étude d'ingénierie.

2019-03-06-5.3.1

5.3.1 Tour Telus

M. Roger Martin mentionne que le 11 mars prochain, il y aura une rencontre au domaine du vignoble à Saint-Mathieu-de-Rieux concernant la tour Telus. M. Martin invite tous les maires.

2019-03-06-6

6. MATIÈRES RÉSIDUELLES

2019-03-06-6.1

6.1 Compte rendu du comité PGMR du 27 février 2019

M. Bertin Denis dépose le compte-rendu du comité PGMR du 27 février 2019 aux maires et ce point sera discuté ultérieurement.

2019-03-06-7

7. CORRESPONDANCE

2019-03-06-7.1

7.1 Résolution MRC Matapédia concernant les modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu que la MRC des Basques :

Appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Transmette copie de cette résolution au ministre fédéral de l'infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député de la circonscription de Matane-Matapédia-Mitis-Avignon, au député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, au président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Alexandre Cusson, à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm.

ADOPTÉE

2019-03-06-8

8. DIVERS

2019-03-06-8.1

8.1 Règlement pour Rivière-du-Loup

Ce point est remis ultérieurement.

2019-03-06-8.2

8.2 Programme Mobilisation-Diversité

La MRC débourse déjà 12 000 \$/année pour les deux ressources qui travaillent conjointement avec notre MRC et celle de Témiscouata. Par contre, il serait important d'avoir une ressource par MRC pour l'attractivité et l'immigration afin de travailler sur le défi de garder dans la région les immigrants ainsi que les Québécois qui désirent venir s'établir. Le coût est de 25 000 \$/année. Une résolution sera déposée au Conseil du 20 mars 2019 pour le Programme Mobilisation-Diversité.

2019-03-06-8.3

8.3 Pôle d'économie sociale

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d'économie sociale du Bas-Saint-Laurent a réservé une place aux MRC du BSL sur son conseil d'administration depuis sa reprise des activités;

CONSIDÉRANT QUE son expertise, sa présence sur le territoire et son importance pour le développement de nos milieux sont essentielles pour assurer un avenir harmonieux surtout pour les petits milieux et ceux parmi les plus défavorisés;

CONSIDÉRANT QUE l'intention de toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent est de supporter et d'encourager la présence du Pôle par son soutien au financement;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques nomme M. Bertin Denis pour représenter les MRC du Bas-Saint-Laurent au conseil d'administration du Pôle d'économie sociale du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

2019-03-06-8.4

8.4 Parc Marin

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Laplante a pris sa retraite et qu'il siégeait comme membre votant au comité du Parc Marin;

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Dahl, directeur général, siège au comité du Parc Marin comme membre sans droit de vote;

CONSIDÉRANT QU'il y a trois réunions par année au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE les trois MRC du Bas-Saint-Laurent qui font partie du Comité délèguent le titre de membre votant à M. Claude Dahl en remplacement de M. Laplante;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques nomme M. Claude Dahl, à titre de membre votant pour représenter les trois MRC du Bas-Saint-Laurent au sein du Comité du Parc Marin.

ADOPTÉE

2019-03-06-8.5

8.5 Résolution volet II – sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC DES BASQUES souhaite se prévaloir du Volet II du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres sur le territoire du TNO Lac Boisbouscache, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Maxime Dupont,
Il est unanimement résolu :

Que la MRC des Basques présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet II du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante totalisant 14 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la MRC atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locale (s) de Sainte-Françoise, Saint-Médard et Trois-Pistoles pour le volet II et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise M. Claude Dahl, directeur général, à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

2019-03-06-8.6

8.6 Résolution RÉCIM

Le RÉCIM est un programme de subvention pour les équipements communautaires en construction neuve dans les municipalités. L'argument de la MRC est la création d'un centre communautaire pour l'ensemble de la MRC. De plus, la MRC demandera également l'aide du député. La résolution sera déposée au Conseil du 20 mars 2019 en incluant le projet.

2019-03-06-8.7

8.7 Lumières d'éoliennes

Ce point est à titre informatif afin de préciser que les atténuateurs sur les lumières d'éoliennes constitue une promesse qui a été faite lors des auditions du BAPE (déjà prévu au budget) et non en lien avec les plaintes reçues. Il est mentionné que les plaintes sont minimales. En ce moment, la technologie est en évaluation par Transports Canada.

2019-03-06-8.8

8.8 FSPS

M. Claude Dahl mentionne qu'il y a moins de fonds disponibles cette année, car il y a plusieurs organismes qui sont engagés sur plusieurs années, mais le montant total n'est pas moindre que les autres années.

M. Michel Colpron aimerait avoir les projets et les coûts qui y sont rattachés. M. Claude Dahl fournira ultérieurement le détail de l'enveloppe et des projets.

2019-03-06-8.9

8.9 Revenu et redevances éoliennes

M. Roger Martin mentionne qu'il n'y a pas de détails sur les chèques que les municipalités reçoivent concernant les redevances. M. Claude Dahl mentionne qu'il a déjà fait la demande, car c'est la même chose aussi du côté de la MRC. M. Dahl rassure les maires en leur mentionnant qu'il y aura plus de détails pour les prochains chèques.

2019-03-06-8.10

8.10 Traitement des eaux usées

M. Roger Martin mentionne qu'il n'y a personne de formé pour faire les lectures d'eau. La personne qui fait la lecture présentement n'a pas les compétences requises pour le faire et l'environnement oblige d'avoir une personne avec la formation. M. Claude Dahl ira rencontrer le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à ce sujet.

2019-03-06-8.11

8.11 Entente CALQ

Une entente a été signée en 2015 avec le Conseil des arts et lettres du Québec. Dans l'enveloppe qui vient de se terminer, il est resté 7 545 \$. La MRC signera une nouvelle entente pour 3 ans aux mêmes conditions. La résolution sera déposée au Conseil du 20 mars 2019 pour adoption.

2019-03-06-9

9. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 20 MARS 2019 À 19 H 30 À SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 20 mars 2019 à 19 h 30 à Saint-Mathieu-de-Rieux.

2019-03-06-10

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Wilfrid Lepage de lever la séance à 22 h 18.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.